

REPRODUCTIONS.

LES CULTES.

(Suite)

En 1880.—Neuf manœuvres : la

personnalité civile, est élevée aux

diocèses. La loi sur l'enseignement

supérieur est modifiée. La Congré-

gation de Jésus est dissoute. Les

congrégations non reconnues sont as-

treintes à la déclaration. Les chefs

de la magistrature sont invités à ne

plus mener leurs compagnies aux cé-

rémonies publiques. L'armée mili-

taire est abolie. Le repos du di-

manche cesse d'être légal. Un nou-

veau règlement scolaire est adopté.

Des entraves sont mises à l'instruc-

tion religieuse dans l'enseignement

secondaire des filles. A noter pour

mémoire l'exécution des décrets de la

violation des couvents.

En 1881.—Cinq manœuvres. Les

crédits accordés aux maîtrises sont

réduits.—On interdit aux fabriques

le droit de recevoir des libéralités

pour fonder et entretenir des écoles.

La terre des cimetières est enlevée

à l'Eglise.—L'enseignement reli-

gieux devient facultatif dans les ly-

cées.—Interdiction aux instituteurs

de prendre part aux cérémonies du

culte.

En 1882.—Sept manœuvres. Diffi-

cultés apportées à l'exercice du

culte dans les lycées.—Loi sur l'en-

seignement qui expulse le catéchisme

et enlève aux prêtres le droit de su-

veillance sur l'école.—Les maîtres

sont autorisés à interdire les cérémo-

nies extérieures.—Le gouvernement

s'arrange le droit de supprimer les su-

ccursales.—Maintenance sur les moul-

ins et objets d'art des églises.—Sup-

pression des crédits alloués aux maî-

trises des cathédrales.—Réduction des

bourges des séminaires.

En 1883.—Trois manœuvres.—

Assimilation à une cérémonie exté-

rieure de toute cérémonie célébrée

sous le porche de l'église.—Le gou-

vernement s'arrange le droit de su-

primer les traitements ecclésiastiques.

—Introduction de la morale civique

et des Manuels dans les écoles.

En 1884.—Nouvelles lois sur l'en-

seignement primaire, dirigé tout en-

tier contre l'immixtion de la religion

dans l'école.—Projet de loi mili-

taire supprimant les dispenses ec-

clésiastiques.—Loi municipale qui

met l'église et le clocher à la disposi-

tion du maire.—Mesures préparatoi-

res de spoliation des biens des con-

grégations.—Les legs de propagande

ou de bienfaisance religieuses sont

déclarés nuls.—Suppression des

bourges des séminaires.—du chapitre

de Saint-Denis, des indemnités des

chanoines, d'une partie des vicarats,

etc.

Je passe encore pour mémoire la

laïcisation des hospices.

Voilà le bilan.

Chaque de ces lois, chacune de

ces circulaires, chacune de ces dé-

crets, chacun de ces actes des pou-

voirs publics, tend au même but,

détruire la religion.

Et, grâce à ce régime de compres-

sion lente, d'écrasement linéaire,

REPRODUCTIONS.

LES CULTES.

(Suite)

En 1880.—Neuf manœuvres : la

personnalité civile, est élevée aux

diocèses. La loi sur l'enseignement

supérieur est modifiée. La Congré-

gation de Jésus est dissoute. Les

congrégations non reconnues sont as-

treintes à la déclaration. Les chefs

de la magistrature sont invités à ne

plus mener leurs compagnies aux cé-

rémonies publiques. L'armée mili-

taire est abolie. Le repos du di-

manche cesse d'être légal. Un nou-

veau règlement scolaire est adopté.

Des entraves sont mises à l'instruc-

tion religieuse dans l'enseignement

secondaire des filles. A noter pour

mémoire l'exécution des décrets de la

violation des couvents.

En 1881.—Cinq manœuvres. Les

crédits accordés aux maîtrises sont

réduits.—On interdit aux fabriques

le droit de recevoir des libéralités

pour fonder et entretenir des écoles.

La terre des cimetières est enlevée

à l'Eglise.—L'enseignement reli-

gieux devient facultatif dans les ly-

cées.—Interdiction aux instituteurs

de prendre part aux cérémonies du

culte.

En 1882.—Sept manœuvres. Diffi-

cultés apportées à l'exercice du

culte dans les lycées.—Loi sur l'en-

seignement qui expulse le catéchisme

et enlève aux prêtres le droit de su-

veillance sur l'école.—Les maîtres

sont autorisés à interdire les cérémo-

nies extérieures.—Le gouvernement

s'arrange le droit de supprimer les su-

ccursales.—Maintenance sur les moul-

ins et objets d'art des églises.—Sup-

pression des crédits alloués aux maî-

trises des cathédrales.—Réduction des

bourges des séminaires.

En 1883.—Trois manœuvres.—

Assimilation à une cérémonie exté-

rieure de toute cérémonie célébrée

sous le porche de l'église.—Le gou-

vernement s'arrange le droit de su-

primer les traitements ecclésiastiques.

—Introduction de la morale civique

et des Manuels dans les écoles.

En 1884.—Nouvelles lois sur l'en-

seignement primaire, dirigé tout en-

tier contre l'immixtion de la religion

dans l'école.—Projet de loi mili-

taire supprimant les dispenses ec-

clésiastiques.—Loi municipale qui

met l'église et le clocher à la disposi-

tion du maire.—Mesures préparatoi-

res de spoliation des biens des con-

grégations.—Les legs de propagande

ou de bienfaisance religieuses sont

déclarés nuls.—Suppression des

bourges des séminaires.—du chapitre

de Saint-Denis, des indemnités des

chanoines, d'une partie des vicarats,

etc.

Je passe encore pour mémoire la

laïcisation des hospices.

Voilà le bilan.

Chaque de ces lois, chacune de

ces circulaires, chacune de ces dé-

crets, chacun de ces actes des pou-

voirs publics, tend au même but,

détruire la religion.

Et, grâce à ce régime de compres-

sion lente, d'écrasement linéaire,

REPRODUCTIONS.

LES CULTES.

(Suite)

En 1880.—Neuf manœuvres : la

personnalité civile, est élevée aux

diocèses. La loi sur l'enseignement

supérieur est modifiée. La Congré-

gation de Jésus est dissoute. Les

congrégations non reconnues sont as-

treintes à la déclaration. Les chefs

de la magistrature sont invités à ne

plus mener leurs compagnies aux cé-

rémonies publiques. L'armée mili-

taire est abolie. Le repos du di-

manche cesse d'être légal. Un nou-

veau règlement scolaire est adopté.

Des entraves sont mises à l'instruc-

tion religieuse dans l'enseignement

secondaire des filles. A noter pour

mémoire l'exécution des décrets de la

violation des couvents.

En 1881.—Cinq manœuvres. Les

crédits accordés aux maîtrises sont

réduits.—On interdit aux fabriques

le droit de recevoir des libéralités

pour fonder et entretenir des écoles.

La terre des cimetières est enlevée

à l'Eglise.—L'enseignement reli-

gieux devient facultatif dans les ly-

cées.—Interdiction aux instituteurs

de prendre part aux cérémonies du

culte.

En 1882.—Sept manœuvres. Diffi-

cultés apportées à l'exercice du

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans
tous les dépôts de journaux.

CIRCULATION :

Circulation quotidienne as-
sermentée, - - - - - 4,809
228-Voir l'Annuaire de MM. N. W. Ayr &
Sous pour 1884, page 180.

Circul. parmi le Clergé, - 510

Do des Commu-
nautés et Collèges, - 104

614

Daily circulation, sworn, - 4,809

228-Voir l'Annuaire de MM. N. W. Ayr &
Sous pour 1884, page 180.

Cir. amongst the Clergy, - 510

Do do Convents,
and Colleges, - 104

614

Notre Agence à Paris est la
maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.M. ELPHÈGE ABOUHAULT,
de Woonsocket, R. I. (boite 395),
est notre agent général pour les
Etats-Unis, et comme tel spéciale-
ment autorisé à prendre et collecter
des abonnements à L'ETENDARD et à
la REVUE CANADIENNE.

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Fénelon: Le Chien d'or.
Les cultes, (suite).

2EME PAGE.

Sa Grandeur Mgr. Bourget—Départ
de Son Excellence Mgr. le Délégué Apostolique
Mgr M. DeCarufel—Les montagnes de la
politique fédérale—Progrès du Canada de-
puis 40 ans—Funérailles de M. DeCarufel.

3EME PAGE.

Bulletin—Télégraphique—Affaires munici-
pales—Fait du jour—Commerce et Fi-
nance.

4EME PAGE.

Edition du soir.

L'ETENDARD

MARDI, 30 DEC. 1884.

Sa Grandeur Mgr. Bourget

Des nouvelles reçues hier au soir
du Sault-au-Récollet nous annoncent
que le Vénérable Archevêque de
Martinopolis a éprouvé un mieux
sensible hier après-midi. Nous nous
empressons de faire part de cette
heureuse nouvelle à nos lecteurs.Bien que l'état de Mgr ne fût pas
considéré comme immédiatement dan-
gereux, cependant, Sa Grandeur Mgr
Fabre s'est empressée de se rendre
hier matin après le dîner, malade à
qui le Saint Viatique a été ad-
ministré.Départ de Son Excellence
Mgr le Délégué Apostolique.Notre catholique population de Mon-
tréal a donné hier au soir une nou-
velle preuve de son inaltérable dé-
vouement au St-Siège et du profond
respect qu'elle porte vis-à-vis l'autorité
ecclésiastique, en se portant en
foible à la gare Bonaventure pour y
accueillir une dernière fois l'illustre
Mgr Smeulders partant pour Rome.Cetle démonstration a été non
seulement spontanée, mais Son Ex-
cellence a fait tout ce qu'elle a pu
pour empêcher qu'elle ne prit un
caractère général, par le refus de re-
cevoir toute adresse et de se prêter à
une manifestation. Elle n'a eu à égar-
der que plus cordiale et plus touchante.C'est un acte solennel de plus, qui
relie encore plus intimement, si pos-
sible, le Canada ecclésiastique au Vi-
caire de Jésus-Christ.Mais tous ceux qui ont assisté au dé-
part de Son Excellence ont pu cons-
tater qu'il y avait, dans le concours
de l'église de nos citoyens catholiques,
quelque chose de plus qu'un acte
officiel dû à la haute dignité de Mgr
le Délégué Apostolique.Durant plus d'un an, nous avons vu
Son Excellence à Montréal, Elle a
donné à notre population tant et de
si précieuses témoignages d'intérêt
et d'affection; la sollicitude vraiment
paternelle qu'Elle n'a cessé de ma-
nifester pour notre clergé, pour nos
communautés religieuses, pour nos
admirables institutions de charité,
pour les grands intérêts religieux et
nationaux qui nous sont si chers,
pour tout le peuple catholique à
quelque condition qu'il appartienne;
tout cela a fait naître chez nous pour
l'illustre représentant de Léon XIII
un profond amour filial.Tout le temps que Mgr Smeulders
a passé au milieu de nous, se livrant
à de si rudes labeurs pour combattre
l'état réel du pays, pour étudier pro-
fondément les causes de nos misères
et sauvegarder les graves intérêts de
notre foi et de notre religion, nous
avons senti que le Canada catholique
avait en Son Excellence une personne
un protecteur, un ami, un père.Quel est, en effet, le prêtre, quel
est le citoyen, si humble qu'il soit,
qui, ayant sollicité une audience, de
Son Excellence, n'ait pas été reçu
avec une cordialité, une affection
toute paternelle? Quel est celui
qui n'a pu ouvrir tout son cœur à ce
digne représentant de notre Père
Commun, et qui n'a pas éprouvé
en sa présence tout ce que le cœur
nous dicte lorsque nous avons
à communiquer à un bon et tendre
père nos joies comme nos tristesses,
nos succès comme nos appréhensions?
Qui n'a pas lu, dans cette âme
aussi tendre que pieuse, que dévouée
à la cause de la vérité et de la justice,dans cette attitude à la fois si iné-
branlable discrétion et réserve, et
cependant si sympathique et provo-
quant avec tant de bienveillance les
plus intimes confidences, un ardent
désir de rendre justice, de guérir tous
nos maux, de faire le bien!C'est à bien dans une per-
sonne, à la fois si digne, si vé-
nétable, si pleine de mansuétude, de
charité, de justice et de bonté, que
le chrétien doit se représenter l'autorité
paternelle à qui Notre Seigneur
a confié le soin de son troupeau.Et si les sentiments d'amour, de
reconnaissance et de respect que Son
Excellence Mgr Smeulders a su inspi-
rer à la population de Montréal sont
si profonds, nous pouvons dire aussi
qu'ils ne sont pas moins sincères et
plus dignes de reconnaissance, l'excellent
Mgr DeCarufel emporte avec lui l'affec-
tion, l'estime et le respect de tous
ceux qui ont eu l'avantage de le
connaître.

LE DEPART

Des quatre heures de l'après-midi, la rue
Vallières et les environs de l'Eglise St-
Vincent étaient encombrés d'équipages et
de voitures de toutes sortes. Les car-
rains des RR. PP. Oblats étaient enroulés
de prêtres et de laïques attendant l'oc-
casion de dire un dernier adieu à Son Excellence et de
lui faire escorte.En ce temps, Mgr avait rassemblé
toute la communauté des RR. PP. Oblats,
recevant la dernière expression de leurs ho-
mages et leur adressant ses dernières adieu-
x dans les termes les plus touchants.En bas, M. le Vicaire Général Marchal,
président des RR. PP. Oblats, avait
prononcé les dernières paroles de la messe.
M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.cette attitude à la fois si iné-
branlable discrétion et réserve, et
cependant si sympathique et provo-
quant avec tant de bienveillance les
plus intimes confidences, un ardent
désir de rendre justice, de guérir tous
nos maux, de faire le bien!C'est à bien dans une per-
sonne, à la fois si digne, si vé-
nétable, si pleine de mansuétude, de
charité, de justice et de bonté, que
le chrétien doit se représenter l'autorité
paternelle à qui Notre Seigneur
a confié le soin de son troupeau.Et si les sentiments d'amour, de
reconnaissance et de respect que Son
Excellence Mgr Smeulders a su inspi-
rer à la population de Montréal sont
si profonds, nous pouvons dire aussi
qu'ils ne sont pas moins sincères et
plus dignes de reconnaissance, l'excellent
Mgr DeCarufel emporte avec lui l'affec-
tion, l'estime et le respect de tous
ceux qui ont eu l'avantage de le
connaître.

LE DEPART

Des quatre heures de l'après-midi, la rue
Vallières et les environs de l'Eglise St-
Vincent étaient encombrés d'équipages et
de voitures de toutes sortes. Les car-
rains des RR. PP. Oblats étaient enroulés
de prêtres et de laïques attendant l'oc-
casion de dire un dernier adieu à Son Excellence et de
lui faire escorte.En ce temps, Mgr avait rassemblé
toute la communauté des RR. PP. Oblats,
recevant la dernière expression de leurs ho-
mages et leur adressant ses dernières adieu-
x dans les termes les plus touchants.En bas, M. le Vicaire Général Marchal,
président des RR. PP. Oblats, avait
prononcé les dernières paroles de la messe.
M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe. M. le
Vicaire Général Marchal, président des
RR. PP. Oblats, avait prononcé les
dernières paroles de la messe.M. le Vicaire Général Marchal, président
des RR. PP. Oblats, avait prononcé les

Etrennes qui en valent la peine!

Un Capot en Seal, Monton de Perse, Chat, etc.
Un Manteau en seal, Monton de Perse, Bokhara, etc.
Un Pelmine d'herri en Alaska.
Une Circulaire Double en Pelletterie.
Un Casque en Seal, Loutro du Mer, etc.
Un Coussin en Monton de Perse et Loutro Candienne.
Collets et Polignets en Alaska.
Un Manchon en Seal, Monton de Perse, et Alaska.
Un Set en Monton Gris.
Un Set en Vison, etc., etc.

AU GRAND MAGASIN DE

CHS. DESJARDINS & Cie.,

ESPERANCE POUR LES SOURDS

SOMMIERS A RESSORTS "GALE!"

seuls Soumissionnaires au Canada avec des réservoirs d'acier trempée à l'huile. Ex-
cusez par tous les bons marchands de meubles, et fabricants par
Snoo-la **GEO. GALE & SONS, Waterhouse, P.Q.**

L'informe mes amis et mes clients que j'ai réintégré la position de gérant résident de la compa-
gnie d'assurance de l'Amérique Britannique de Toronto, et que j'accepte, avec reconnaissance, la
continuation de leur patronage pour la Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre.

M. H. GAULT.

Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre,

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA, A MONTREAL.

CAPITAL - - - - - **\$10,000,000**

LA FARMACIA S.A.S. \$2,000,000.-
Montant placé au Canada par la protection des porteurs de police principalement au Fonds
de réserve de l'Etat. \$250,000.- MONTREAL BUREAU DES
ACTIONS SALES ILLIMITES.

Le ROYALE est le plus grand surplus d'action au-dessus du passif de toutes les Compagnies
d'Assurance canadiennes et gouvernementales du monde.
M. H. GAULT, Agent principal et Gérant résidents
WILLIAM WILKIN, Agents auxiliaires du nom.
C. ERNEST GAULT, Agents auxiliaires du N. KURTZWEISE & A. ST-CLY,
WALTER R. HUBBARD, Département anglais, Agents spéciaux du Département français
MONTREAL. MONTREAL.

3c 8-11a

THE ORIGINAL AND ONLY
GENUINE
CAMPBELL'S

QUININE
DE QUININE

DRINKING

THE GREAT INVIGORATING TONIC OF THE DAY

GRAND BAZAR

AVIS.

1. **La place de la République.**
 Les amis de l'œuvre peuvent adresser objets et argent au presbytère No. 34 rue Champlain.
 14 JUILLET
J. LONERGAN, Ptre.

Residence de Campagne



Les PENTURES A RESSORT de GEE
combient une lacune existant dans beaucoup
d'édifices et autres constructions, fermet
les portes et les fenêtres, évite l'entrée
des insectes nuisibles, etc.

A BON MARCHÉ ! A BON MARCHÉ !

l'antique, de l'enfant Jésus, Vaudreuil, S. Colicarpes, etc., ainsi que 10 poires employées au Palais de Justice.

AUXILES RESSORTS PNEUMATICI n'en faisant aucun bruit. Vente en gros et détail.

POTS A TABAC

Pots a Tabac! **L. J. A. SURVEYER**
1588 rue Notre-Dame

De tous les Patrons les plus recherchés. Une grande variété de Pipes en Reume de Mer et en Bois, Etuis à Cigares, Porte-Cigares et Cigarettes, etc., etc.

TOUJOURS PRET

EN GROS ET EN DÉTAIL,
— CHEZ —

L'Ancien Pain - Killoer
Le seul et véritable remède contre les dou-
leurs internes ou externes.

A. NATHAN,
71 Rue St-Laurent.

MONTREAL.
20 dec-jno

Le public nettement curieux oh si on pour acheter les présents de Noël et du Jour de l'An. Rappelez-vous que la meilleure place est au Grand Magasin de Toile de Jax, Baylis & Fils. Les présents de Noël

Des PLUS SUAVES et des PLUS EXQUIS
firé de la Fleur. Le plus délicat et le plus
en vogue.

 Vendu par tous les Pharmaciens. Fr

quons pas d'acheter sur préavis de Noël et du Jour de l'An au nouveau Tapis, un Polichrome Salon, Chambre à Coucher et Salle à Manger. Ne serait-ce pas une agréable surprise pour celui qui serait l'objet de cette marque pour Noël qui traiterait en véritable d'après

DAVIS & LAWRENCE CO.
SEULS AGENTS.
77084 MONTREAL

LA NOUVELLE MACHINE
A BRODER
Patentée le 6 Mars 1882.
Fait aussi des Couteaux, Têtes, Aiguilles, Mailles, etc.

aux aussi de magnifiques présents. Notre stock est des plus complets, et le meilleur marché qu'ailleurs. Les acheteurs sont invités à nous faire une visite. Achetez vos produits de Trappe Sauvages chez
Demandez l'échantillon de 5 0/0.

PROGRESS

LES CIGARES sont toujours certains d'être satisfait en fumant l

— FABRIQUÉS PAR —

LET FRERES,

imitations
